



FICHE PROGRAMME – BLAN DE COMPÉTENCES (24 h)

Intitulé de l'action : Bilan de compétences

Durée totale : 24 heures

Modalités : Individuel (présentiel et/ou distanciel), possibilité de temps collectifs avec débrief individuel

Cadre réglementaire : Article L6313-10 du Code du travail

1. Objectifs du bilan

- Analyser le parcours professionnel, les compétences mobilisées et transférables.
- Clarifier les motivations, besoins, intérêts et priorités professionnelles.
- Identifier les ressources, leviers d'évolution et contraintes.
- Explorer et évaluer la faisabilité de pistes d'évolution professionnelle.
- Construire un projet professionnel prioritaire accompagné d'un plan d'action opérationnel.
- Favoriser l'autonomie du bénéficiaire dans la mise en œuvre de son projet.

2. Public visé

Toute personne active (salarié·e, indépendant·e, agent public, demandeur·se d'emploi) engagée dans une démarche d'évolution, de reconversion ou de clarification de projet.

3. Prérequis

- Compréhension du français à l'oral et à l'écrit.
- Engagement volontaire dans la démarche.
- Disponibilité pour suivre l'intégralité du bilan (24 h).
- Utilisation de base des outils numériques (en cas de distanciel).

4. Organisation générale (24 h sur 8 à 12 semaines)

Le bilan de compétences a une durée totale de 24 heures. La répartition des temps d'entretien est modulée en fonction des besoins du bénéficiaire, mais la durée globale de 24 heures reste constante.

Entretiens individuels (présentiel/distanciel) : 10 à 12 séances de 1 h à 3 h

Séances collectives éventuelles (3 à 6 personnes) avec **débrief individuel systématique**

Suivi post-bilan : 1 h, environ 6 mois après la fin du bilan

5. Contenu et déroulé du programme

Phase 1 – Préliminaire (≈ 2 à 3 h)

- Analyse de la demande, des besoins et des attentes.
- Clarification des objectifs du bilan et engagement du bénéficiaire.
- Présentation des conditions de déroulement, du cadre de travail, des règles de confidentialité.
- Présentation des outils et méthodes mobilisés.

Phase 2 – Investigation (≈ 17 à 19 h)

- Analyse détaillée du parcours professionnel : expériences, compétences, réalisations.
- Identification des compétences transférables et des modes de fonctionnement professionnel.
- Analyse des motivations, intérêts, ressources et contraintes.
- Étude des pistes professionnelles :
 - enquêtes métiers,
 - ressources documentaires,
 - données marché (France Travail, ROME).
- Vérification de la faisabilité des hypothèses (conditions d'exercice, prérequis, perspectives).
- Mise en perspective des options d'évolution.

Phase 3 – Conclusion (≈ 2 à 3 h)

- Formalisation du projet professionnel prioritaire et des pistes alternatives.
- Élaboration du plan d'action : étapes, ressources, échéances, leviers.
- Rédaction et remise de la synthèse confidentielle conforme à L6313-10.
- Vérification de la compréhension et appropriation du document.

Suivi post-bilan (\approx 1 h)

- Analyse de la mise en œuvre du plan d'action.
- Ajustements éventuels.
- Consolidation des acquis.

6. Outils et méthodes mobilisés

(Sélection en fonction du profil et des besoins du bénéficiaire)

- Analyse du parcours et des motivations professionnelles (questions guidées, repères d'analyse).
- Questionnaire de motivation et de satisfaction au travail.
- Questionnaire de préférences relationnelles et comportementales.
- Autopositionnement et cartographie des compétences transférables.
- Référentiels métiers : ROME, compétences clés, données France Travail.
- Enquêtes métiers : contacts terrain, vérification des conditions réelles d'exercice.

Tous les outils sont expliqués avant utilisation, administrés de manière accompagnée et restitués de façon claire et contextualisée.

7. Modalités pédagogiques

- Entretiens individuels guidés.
- Exercices pratiques et analyses de situations vécues.
- Recherche documentaire et ressources métiers.
- Approche active, participative et structurée.
- Supports adaptés en fonction des besoins du bénéficiaire.

8. Modalités d'évaluation

- Entretien de cadrage en début de dispositif.
- Points d'étape réguliers au cours du bilan.
- Autoévaluations (motivation, progression, clarté du projet).
- Attestation de réalisation en fin de parcours.
- Synthèse écrite conforme à L6313-10.

9. Accessibilité

Dispositif accessible aux personnes en situation de handicap.
Adaptations possibles : rythme, supports, accessibilité PMR, distanciel.
Les besoins spécifiques sont identifiés lors du premier échange.

10. Intervenant

Arnaud Poeydomenge, consultant-formateur spécialisé en évolution professionnelle.
14 ans d'expérience en management, 10 ans en formation, formation initiale en ingénierie.
Connaissance opérationnelle du secteur industriel et implication active dans les réseaux professionnels.

11. Tarif

2 300 € TTC – 24 h

Devis personnalisé avant contractualisation.

12. Mentions légales

Dispositif conforme à l'article **L6313-10 du Code du travail**.
Synthèse confidentielle remise au bénéficiaire.